

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 8 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021 A 20H00**

Date de la convocation : 19 février 2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six février à 20h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoint
Mmes Pascale FAIGNEZ, Justine GRENON, Chantal GUIGNARD,
Conseillères municipales
M. Mathieu BAUDIN, Conseiller municipal

Excusées : Mmes Corinne GARNIER, Chantal MARGUIER, Magalie TROUTET,
Conseillères municipales

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 8 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 7 du 18 décembre 2020

2. Bâtiments et édifices publics.

- Eglise : Point sur les travaux et le financement.
- Maison Robbe : Conséquences de la démolition de la grange

3. Urbanisme.

- Périmètre de protection des bâtiments historiques : Accord de l'ABF

4. Voirie.

- Informations suite à la réunion avec le STA
- Mise en place d'un miroir routier rue L. Troutet

5. Bois et forêts / Agriculture

- Informations suite à la réunion avec le garde forestier
- Appel à projets Pastoralisme 2021
- Courrier de Didier Schaller

6. Milieux naturels

- Restauration de la digue de la tourbière des champs Guidevaux

7. Vie associative

- Subventions aux associations

8. Questions diverses

- Nomination des représentants aux commissions CFD : Délibération à prendre

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n°7 du 18 décembre 2020

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté

2. Bâtiments et édifices publics

- Eglise

Le Maire indique qu'une réunion de chantier a eu lieu le 16 février avec l'entreprise Pateu Robert en présence également de L. Claudet et C. Guignard.

Concernant le lot charpente qui arrive à son terme, quelques réserves ont été faites (une poutre de l'auvent latéral à poncer, des tâches de tanin sur un mur doivent être nettoyées et le chéneau à l'origine de ces tâches doit être réparé, une partie de la peinture des portes doit également être reprise ou complétée). Le solde du paiement sera mandaté une fois ces réserves levées.

Pour le lot maçonnerie – taille de pierre, les travaux « en propre » de la société Pateu Robert sont terminés et s'élèvent à 13 588 € TTC.

Mais des sous-traitants doivent terminer certains travaux et/ou reprendre des malfaçons :

Création de regards nécessaires aux travaux d'électricité, puis remblaiement des 2 côtés de la nef, reprise du parvis et des parties décaissées dans les 2 allées.

Il restera à régler les sommes TTC suivantes :

3.650 € à l'entreprise Benetruy

1.032 € à l'entreprise FCE

4.293 € à l'entreprise Prêtre (éclairage).

Les paiements seront effectués dès que les travaux seront terminés.

L'association AREB qui a permis à la commune de toucher la somme de 11.417€ via la Fondation du Patrimoine souhaite financer intégralement un élément du projet. A ce titre, elle prendra contact avec les sociétés spécialisées dans la restauration des vitraux afin d'établir des devis.

- Maison Robbe

Les intempéries hivernales qui ont suivi de peu la démolition de la grange ont dégradé une partie de la maison d'autant qu'aucune protection n'a été mise en place par le démolisseur.

Une récente rencontre avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) a mis en évidence que la consolidation envisagée n'était plus pertinente compte tenu des dégradations subies et du fait que le poids de la charpente s'est déplacé sur la façade Est, créant une fragilité du mur en question.

Compte tenu de cette situation, la démolition de la maison est désormais envisagée avant l'hiver prochain pour éviter que la structure s'effondre.

3. Urbanisme

- Evolution du périmètre de protection des bâtiments historiques.

Comme annoncé dans le compte rendu du 18/12/20, la proposition visant à reclasser l'ensemble du village dans le périmètre de protection des bâtiments historiques a reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour valider ce nouveau périmètre.

Comme l'exige la réglementation, le nouveau périmètre sera soumis à une enquête publique en fin d'année.

4. Voirie

Le Maire et le premier adjoint se sont rendus au STA le 26 février afin de redéfinir le marché engagé en 2017 pour la voirie (rue Laurent Troutet et rue d'Arlier). Il pourrait être réalisable en 3 tranches étalées sur 3 ans. Des précisions doivent être fournies par le cabinet d'études.

- Un miroir routier a été installé le 15 février au carrefour des rues d'Arlier et Laurent Troutet. Il est fixé sur un poteau d'éclairage public rue Laurent Troutet juste en face du stop de la rue du Vieux Moulin et permet aux usagers de cette rue de voir les véhicules qui descendent la rue Laurent Troutet.

5. Bois et forêts / Agriculture

- Informations suite à la réunion avec le garde forestier

Un bilan des ventes de bois a été fait, les recettes se montent à 7.266 €.

Les communes forestières du Doubs ont imposé des baisses drastiques des volumes de coupe pour faciliter les ventes des bois scolytés.

Les prévisions de coupe pour 2021 sont de 350m³, dont 90m³ ont déjà été effectuées dans la parcelle P en contrat petits bois « urgence sanitaire scolytes ».

Les prévisions de travaux 2021 s'élèvent à 7.803 € dont 7.521 € dans la parcelle E de 6,8 ha qui correspondent au nettoyage manuel des rejets.

Pour la parcelle P, un broyage avant plantation sera fait pour un montant de 282 €.

- Vente de bois aux particuliers

Compte tenu de l'absence d'offre de la part des particuliers, la totalité des lots soit 53 stères de la parcelle C a été attribuée à l'entreprise de Monsieur Troutet Nicolas.

- Appel à projet Pastoralisme 2021

Après lecture attentive du dossier, il apparaît que la commune ne remplit pas les critères de la grille de notation qui permet l'éligibilité à ces aides.

Compte tenu de ce constat, le conseil décide de ne pas donner suite à cet appel à projet.

- Courrier de Didier Schaller

M. Didier Schaller nous a informés par courrier qu'il a cessé son activité à compter du 1^{er} janvier 2021. Il demande donc le transfert de ses baux communaux à sa fille Floriane qui reprend les parts de l'exploitation.

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le transfert de ses baux.

6. Milieux naturels

L'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) a prévu de créer une digue permettant la remise en eau de la tourbière dite des Champs Guidevaux. Les terrains concernés appartiennent à la commune mais il est bien évidemment nécessaire d'associer dans la réflexion les agriculteurs qui les exploitent.

Selon la proposition de Geneviève Magnon de l'EPAGE, il sera permis à M. Robbe d'étendre sa zone de pâturage dans la zone humide afin de compenser la surface perdue par la construction de cette digue.

D'autre part, les travaux qui nécessiteront de franchir le ruisseau « Guidevaux » avec de lourdes charges de matériaux endommageront sérieusement l'ouvrage actuel, il est donc d'ores et déjà prévu de le refaire au moyen d'une buse adaptée ou d'une passerelle en bois capables de résister au passage de 7 à 8 T par essieu.

7. Vie associative

- Subventions aux associations

Voir la liste jointe : Le seul changement par rapport à l'année passée concerne l'amicale des Pompiers qui bénéficie cette année de 300 € soit +130 € compte tenu que la distribution de leurs calendriers a été fortement perturbée par la situation sanitaire.

8. Questions diverses

- Nomination des représentants aux commissions CFD : Délibération à prendre

Le but est que la commune soit représentée dans chacune des commissions intercommunales.

La liste a été reprise et validée, elle sera transmise à la CFD et fera l'objet d'une délibération.

- Feux du 14 Juillet

En raison de la crise sanitaire, les feux d'artifice prévus l'an passé à Bannans ont été annulés.

La CFD qui organise le tir des feux et en assume le coût a prévu qu'ils seront tirés à Bannans cette année.

Par contre, l'organisation de la buvette et de la restauration revient aux associations de la commune. Compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution sanitaire, les associations ne peuvent pas s'engager à organiser cet évènement qui pourrait éventuellement être annulé au dernier moment auquel cas les retombées financières pourraient être lourdes pour les associations.

Au final, sauf annulation de dernière heure, les feux seront tirés mais il est fort probable que la restauration et la buvette ne soient pas organisés.

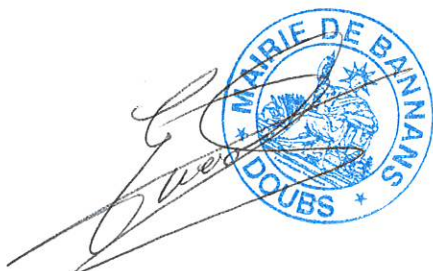
- Fête des mères

Les conditions sanitaires ne permettront pas encore cette année d'organiser le repas de la fête des mères.

La commission fêtes et cérémonies réfléchira à une solution alternative.

La séance est levée à 23h40

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BANNANS DOUBS'. The stamp features a central emblem with a figure and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.